

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 58 (1979)

Artikel: La circulation monétaire à Neuchâtel 1590-1681
Autor: Rougemont, Denise de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CIRCULATION MONÉTAIRE A NEUCHÂTEL 1590-1681 *

Le comté de Neuchâtel, dès 1650 principauté, s'étend entre le lac du même nom et la chaîne du Jura, jusqu'au Doubs, rivière qui marque la frontière avec la Franche-Comté. A l'est, son voisin est l'évêché de Bâle, jusqu'au lac de Bienne, au sud Berne. A l'ouest le baillage de Grandson, ancienne possession du duc de Savoie, baillage commun de Berne et Fribourg depuis les guerres de Bourgogne.

Sur les coteaux au bord du lac pousse la vigne. C'est pourquoi l'on appelle cette région le «Vignoble» par opposition aux «Montagnes» (le Haut-Plateau Jurassien) à la terre chiche et au climat rude. Les vallées intermédiaires s'appellent Val-de-Ruz et Val-de-Travers.

Le Vignoble vend son vin et les produits de la pêche. Les industries sont rares. Sur le cours de la seule rivière ayant un débit régulier, la Serrière, une papeterie s'est installée dès le milieu du XVI^e (son fondateur Simon Iteret nous a laissé un livre de raison avec des chiffres très précieux pour notre étude), les comptes du Receveur Mouchet mentionnent en 1622 l'atelier monétaire de Serrières. Durant les dernières années du XVI^e et les premières du XVII^e s'achève la colonisation des Montagnes, terre d'élevage. Ce n'est qu'au XVIII^e que les industries familiales, horlogerie, dentelles, s'y développeront durant les loisirs du long hiver. Les fermes au grand toit à deux pans et aux linteaux sculptés dans le calcaire de la région, si bien adaptées au paysage du Haut-Jura, datent de cette époque. En 1631 le revenu des Montagnes fait pour la première fois l'objet d'une rubrique spéciale dans les comptes. Le Val-de-Ruz, large vallée consacrée à l'agriculture, est plus fertile que le Val-de-Travers, par où se faufile la route vers la France que ferme le fort de Joux.

Le commerce semble avoir été important, mais la question n'a pas encore fait l'objet d'une étude précise. Il s'agit surtout d'affaires de courtage. A part le vin et le blé, la production locale ne paraît pas y avoir joué un rôle prépondérant. Le service mercenaire amène aussi un peu d'argent dans le pays.

La Ville de Neuchâtel, le bourg de Boudry, ont reçu au XIII^e siècle déjà leur charte de franchise de la maison régnante: les comtes de Neuchâtel.

La comtesse Isabelle, morte en 1395, est la dernière du nom. Le neveu d'Isabelle, Conrad de Fribourg (en Brisgau) hérite du comté. Son fils Jean meurt sans enfant. Le neveu de Jean, Rodolphe, marquis de Bade-Hochberg, devient comte de Neuchâtel. Les destinées des Hochberg les conduisent du service de Charles-le-Téméraire à celui

* Monsieur Jean Courvoisier, archiviste de l'Etat de Neuchâtel est à l'origine de ce travail: il m'a signalé les listes de monnaies des Recettes diverses. Les professeurs Rémy Scheurer, Martin Körner et Alain Dubois m'ont aidée de leurs précieux conseils dans un domaine somme toute assez éloigné de la numismatique traditionnelle. A eux tous, sans qui cette analyse n'aurait pas vu le jour, vont les vifs remerciements de l'auteur.

Abréviations v. p. 326.

de Louis XI. Philippe de Hochberg (époux de Marie de Savoie, nièce de Louis XI) marie sa fille Jehanne à Louis d'Orléans-Longueville. Les Orléans-Longueville sont des princes de la famille royale française (ils descendent, par un bâtard, Dunois, de Charles V), mais à Neuchâtel ils sont princes souverains et relèvent de l'Empire. Le prince réside en France. Il délègue le pouvoir à un gouverneur, assisté d'un Conseil d'Etat. Le Conseil comprend les grands féodaux, les officiers du prince et des notables.

A la fin du XVI^e, Marie de Bourbon, régente successivement pour son fils Henri I^{er} et son petit-fils Henri II, suit de près les affaires de Neuchâtel. Elle redresse la situation financière déplorable du pays, chargé de dettes contractées par les précédents souverains: Elle vend au margrave de Bade des droits que possédait la famille de Hochberg sur des terres en Souabe. Puis elle ouvre un atelier monétaire à Neuchâtel¹.

Quelle sera, dans la circulation, la part des monnaies sorties de cet atelier par rapport à celle des monnaies étrangères? Cette question est l'objet de la présente étude.

I. Les monnaies frappées par l'atelier de Neuchâtel

L'or

Nos sources, insuffisantes, ne permettent pas de déterminer le volume des émissions de l'atelier de Neuchâtel². L'étude de la circulation monétaire à l'époque porte à penser qu'il y eut très peu de monnaies d'or frappées. En effet, quel intérêt aurait-on eu à frapper de l'or? Les grosses espèces étrangères de poids et de titre stables suffisaient aux échanges. Les fondre et les refrapper au coin de Neuchâtel ne donnerait pas un bénéfice suffisant à couvrir les frais de brassage, car toutes ne sont pas d'un aloi élevé. Si l'on peut se procurer du métal de haut titre, cela devient intéressant³, mais c'est rare.

Les contrats passés avec les maîtres de la monnaie en 1620 et 1629 mentionnent la frappe d'écus pistolets et la fabrication de 36 pièces en 1630⁴. Les pièces d'or qui ont été conservées⁵ sont frappées avec les mêmes coins que les pièces d'argent (pistolets de 1603 et 1618 avec les coins des testons des mêmes années, pistoles et quadruples pistoles de 1694 avec le coin du quart d'écu). Les évaluations des cantons et celles de Neuchâtel ne les cotent jamais. Il ne doit s'agir que de frappes de plaisir.

¹ En 1589.

² Voir D. W. M.

³ En 1593 (AEN M. C. vol. 4 fol. 190) on frappe des écus pistolets (21 carats 26/32) avec une chaîne d'or au titre de l'écu sol (23 1/2 carats).

⁴ AEN K. 20. 3.

⁵ D. W. M. no. 130, 131; 154, 155; 160.

L'argent

Le gros écu 1632 (27 à 30 grammes)⁶ n'a, pas plus que l'or, été émis en abondance. Il incorpore une valeur importante proche de celle d'une monnaie d'or. Ducatons, philippsthalers, réaux, etc. suffisent aux besoins du marché. Par contre, le teston neuchâtelois est coté dès 1593⁷ dans les évaluations des cantons. C'est une pièce d'usage courant. Son cours oscille entre 1 et 2 Livres⁸. Le teston disparaît avant le milieu du XVII^e⁹. En 1648 apparaît la pièce de 10 creuzers équivalant 5 sols de France. Son titre est encore à 0,917. En 1694, les 20 et 16 creuzers, abondamment frappés, n'ont plus que 0,781 et 0,734 de titre.

La petite monnaie

Batz, demi-batz (bachs, bats) creuzers, demi-creuzers (cruches, crutz) ont été frappés de manière intermittente. On ignore le volume exact des émissions mais elles sont abondantes (voir Histoire Monétaire de Neuchâtel). Il y eut de fréquentes réclamations des cantons, le maître-monnaieur ne battant pas au titre convenu¹⁰ dans les conférences monétaires. Il s'en défend en accusant ses confrères de Berne et de Fribourg de ne pas faire mieux¹¹!

Au début du XVII^e l'aloï des creuzers de Neuchâtel est meilleur; ils tiennent leur place dans la circulation monétaire en Suisse occidentale. Dans le trésor de Bourg-St-Pierre (VS)¹² découvert en 1972, il y avait, outre 142 creuzers de Berne, Soleure, Fribourg et Valais, 94 de Neuchâtel, soit le 40⁰‰.

La part des monnaies neuchâteloises est donc loin d'être prépondérante: les frappes d'or et d'argent sont rares.

La production du billon et des espèces d'argent divisionnaire est difficile à estimer, mais vu l'activité sporadique de l'atelier, il est permis de conclure qu'elle a été suffisante pour compléter la circulation monétaire composée principalement de pièces étrangères¹³.

⁶ D. W. M. no. 126–129.

⁷ AEN H. 20. 18.

⁸ Voir tableau 1.

⁹ Voir tableau 2.

¹⁰ AEN H. 20. 10/11, 1591.

¹¹ AEN C. 21.13, 1592 «remontrances faites après la journée de Payerne».

¹² Erich B. Cahn, «Zwei Münzschatzfunde und ihre Aussage zum Geldumlauf in der Schweiz zwischen 1580 und 1630» (RSN 52, 1973, 108–153).

¹³ Voir infra.

II. Les monnaies étrangères en circulation à Neuchâtel

Puisque les monnaies frappées au coin de Neuchâtel ne représentent qu'une infime part de la circulation monétaire, quelles sont les espèces qui dominent sur le marché?

Le recours aux archives s'imposait. La source principale se trouve dans les registres tenus par le Receveur général ¹⁴, c'est-à-dire les registres du comptable centralisant les revenus. Ces registres ne peuvent guère donner matière à une étude économique sérieuse, car il est impossible de savoir quelle part du revenu total ils représentent. Une partie des frais incombant à l'Etat a déjà été payée au premier degré par les «receveurs particuliers».

Par contre, les monnaies qui entrent, au jour le jour, dans les caisses du receveur général ont toutes chances de donner une image assez fidèle de celles qui circulent dans le pays.

Le receveur tient sa comptabilité par années. Il indique, par espèces, le nombre de pièces reçues, sans en préciser la valeur. Il n'indique pas le détail du billon, mais seulement sa valeur totale, en monnaie de compte ¹⁵. Il note de même les paiements qu'il effectue. Il lui manque parfois les espèces stipulées dans les contrats et il doit se les procurer à perte ¹⁶. Les registres sont tenus de cette façon de 1597 à 1681. Dès 1682 les diverses sortes de monnaies ne sont plus détaillées: la somme totale des rentrées est exprimée en livres, monnaie de compte. Cette date marque le terme, forcé, de la présente étude.

Pour apprécier l'importance respective des encaisses en or, argent, billon, comme celle des espèces en circulation, écu sol, ducaton, etc. il convient de calculer leur valeur en livres de compte et pour cela il faut savoir à quel taux courent les monnaies.

Trois unions monétaires se distinguent en Suisse à cette époque. Celle de Zurich et des cantons de la Suisse primitive, celle de Bâle avec Schaffhouse et les villes d'Allemagne du Sud (le Rappenmünzbund), celle de Suisse occidentale, dominée par Berne et groupant les villes de Fribourg, Soleure, quelquefois Genève, et les états alliés: le Valais, Neuchâtel.

Les archives de Neuchâtel conservent de nombreuses pièces relatives à la monnaie pour les années 1578 à 1640 ¹⁷: les actes concernant l'atelier de Neuchâtel et, surtout, les nombreuses taxations des espèces édictées après les conférences monétaires entre les cantons.

Ce sont, pour la plupart, des copies destinées aux officiers des différentes juridictions. Elles leur sont envoyées pour «être lues en chaire à l'église». Le manuel

¹⁴ AEN R. G. vol. 129 à 135, comptes.

¹⁵ Voir infra p. 309.

¹⁶ AEN R. G. vol. 129 «Le sieur Watteville exige des écus sols et non des doublons d'Espagne pour paiement de sa rente de 800 L. Il en coûte 20 L.». Id.: on paie «en ducats faute de francs».

¹⁷ Série monnaies, ancienne cote Q, pièces éparses. Voir aussi le répertoire Chambrier, T. 2 p. 400 «monnaies».

général¹⁸ des ordonnances prises par le gouvernement contient des originaux qui complètent les pièces éparses. Les manuels du Conseil d'Etat¹⁹ mentionnent parfois le taux d'une pièce.

Un dépouillement attentif des paiements effectués par le receveur général, consignés dans les registres cités plus haut sous le titre «délivrances», permet aussi de calculer certains taux. Exceptionnellement, ce même receveur note des cours. Les années de crise du début du siècle ont suscité de fréquentes taxations, concernant un grand nombre de monnaies. Durant la seconde moitié du siècle seules quelques monnaies sont taxées ici et là. Ces sources d'archives ont permis de dresser les tableaux suivants:

1. Cours des monnaies étrangères à Neuchâtel entre 1590 et 1680.
2. Présence des monnaies étrangères diverses (par année, sans considération de volume, mais en notant le terme exact employé par le receveur pour les désigner).
3. Importance relative de ces monnaies en moyenne quinquennale par rapport à l'ensemble des pièces d'or ou d'argent encaissées.
4. Comparaison de l'encaisse d'or, d'argent et de billon (% des sommes en livres faibles par rapport aux recettes totales, par année).
5. Volume de l'encaisse en livres faibles par année.

I. Cours des monnaies étrangères à Neuchâtel entre 1590 et 1680

Ces cours sont établis en livres faibles, monnaie de compte de Neuchâtel.

La monnaie de compte est un dénominateur commun pour réduire les pièces à une unité comptable. Elle n'est pas représentée par une pièce réelle. La monnaie de compte existe depuis toujours. Les Grecs, les Romains l'utilisaient (mine, talent, sesterce).

La livre, monnaie de compte, garde depuis la réforme de Charlemagne, sa division en 20 sols de 12 deniers chacun. Elle n'est pas la seule monnaie de compte: Toute pièce de monnaie réelle ayant correspondu à un moment donné à une valeur commode (soit pour le calcul, soit pour le rapport avec d'autres monnaies) peut devenir monnaie de compte²⁰. Ainsi le florin, l'écu, le gulden désignent suivant les cas une pièce ou une monnaie de compte.

Vaud et Genève ont un florin de compte, de même division que la livre de Neuchâtel (12 gros). Berne, Bâle, Zurich, comptent en gulden (florin) de 15 batz²¹ ou 60 creuzers. Berne a aussi un écu de compte de 25 batz, etc.

¹⁸ AEN Mandements vol. 1 à 3.

¹⁹ AEN M. C. E. 1552-1660.

²⁰ Voir H. van Werveke, Monnaies de compte et monnaie réelle. *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* t. XIII 1934.

²¹ AEN Z. 25. 42. *Acte de la Diète de Baden* 16/26 Tag Hornungs (février) Anno 1622 «1 Guldin / da allwegen 15 güt Batzen oder 60 gut Krützer fur ein guten Guldin gerechnet werden.»

Tableau 1 a. Cours des monnaies étrangères d'or

Or	Ecu or sol	Doublon Espagne	Doublon Italie	Ducat	Ducat à la Croix	Sequin	Pistolet or	Pistolet Italie	Florin d'or	Florin des Pays-Bas	
1586	6.06	—	—	—	—	—	6.03	—	—	—	—
1587	6.00	11.03	—	6.09	—	—	7.01	—	—	—	—
1588	7.07	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1589	5.09	—	—	—	—	—	5.04	—	—	—	—
1590	6.00	—	—	—	—	—	5.06	—	—	—	—
1592	6.00	15.00	13.09	—	—	—	7.00	—	—	—	—
1593	7.06	15.00	14.06	—	—	—	7.03	—	—	—	—
1597	8.00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1598	8.00	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1600	8.00	—	—	—	—	—	—	—	6.03	—	—
1604	8.04	16.09	15.09	9.05 ^{1/4}	8.10 ^{1/2}	—	—	7.06	—	—	—
1608	8.09	17.06	17.00	9.09	8.10 ^{1/2}	—	—	—	6.04 ^{1/2}	—	—
1611	8.09	17.06	16.09	9.09	8.10	10.00	8.06	8.03	6.10 ^{1/2}	6.03	6.06
1615	9.04 ^{1/2}	18.09	18.03	10.03	9.06	10.06	—	8.04	6.10 ^{1/2}	—	—
juin 18	10.03	20.05	18.09	—	—	—	—	8.10 ^{1/2}	7.03	6.03	—
octobre 18	—	20.06	—	10.06	—	10.09	—	8.10 ^{1/2}	9.00	—	—
1620	12.03	20.09	—	13.00	12.00	13.06	12.00	—	10.00	—	—
1621	11.03	22.06	21.09	12.03	11.01 ^{1/2}	12.03	—	10.10 ^{1/2}	9.03	—	—
mars 22	18.09	37.06	35.09	20.10	18.09	20.10	—	17.10 ^{1/2}	14.11	7.07	—
octobre 22	10.00	20.00	19.09 ^{1/2}	11.03	10.05	11.03	—	—	8.00	—	—
1627	10.00	—	—	—	—	—	—	—	7.00 ^{1/2}	—	—
1633	—	—	23.00	12.05	—	—	—	—	8.00	—	—
1634	12.00	22.00	—	12.05	12.00	—	—	—	8.00	—	—
1635	11.06	22.06	21.06	12.00	11.03	—	—	—	8.00	—	—
1636	12.00	24.06	—	13.04	—	—	—	—	8.04	—	—
1637	13.00	25.00	24.02	13.04	13.00	—	—	—	8.04	—	—
1641	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20.06
1645	—	25.00 *	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1648	—	25.06	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1651	—	26.00	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1652	—	26.09	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1653	13.03	26.00	25.06	14.03	—	—	—	25.00	8.06	—	—
1660	—	27.00	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1700	—	30.00	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* Dès cette date: «Pistole Espagne et Louis de France».

Tableau 1 b. Cours des monnaies étrangères d'argent

[illegible]

A Neuchâtel, mes recherches confirment ce que l'on savait déjà du système de compte qui a fonctionné jusqu'à la création d'une monnaie fédérale en 1850. L'almanach neuchâtelois, le «*Messenger Boiteux*», en donne chaque année, au XIX^e siècle (ici 1824), un résumé:

«Nos monnaies idéales sont:

la livre lauzannoise qui se subdivise en 20 sols de 12 deniers;

la livre faible qui se subdivise en 12 gros et le gros en 12 deniers.

Ces deux livres valent également 4 batz.

La livre tournois ou franc qui vaut 10 batz et se subdivise en 20 sols de 12 deniers

le louis vieux qui vaut 140 batz

l'écu bon qui vaut 25 batz

l'écu petit qui vaut 10 batz.»

Cette situation est celle du XIX^e siècle. Qu'en est-il pour la période 1590–1680?

– la livre lausannoise n'apparaît pas dans les comptes étudiés ici;

– la livre faible est l'expression la plus employée.

Un compte exprimé en livres faibles est dit «de notre monnoye» «monnoye de Neuchâtel», «faible monnoye».

La livre tournois semble bien être, au début, la livre tournois de France: en 1575²² Henri III émet le franc d'argent à 20 sols tournois. Cette pièce est cotée à Neuchâtel en 1592²³ 10 batz, soit 1 livre forte. Par la suite ces deux livres ne coïncident plus. Toutefois le taux de l'écu d'or sol à Neuchâtel et à Paris, pour les quelques années concordantes que nous avons, montre que l'écart reste faible durant le XVII^e siècle.

Le système métrologique est en gros le suivant:

	<i>Monnaie de compte</i>			<i>Monnaie réelle</i>	
	sols	gros	deniers	batz	creuzers
livre faible	–	12	240	4	16
livre forte	20	–	144	10	40

Les deniers faibles sont le plus souvent exprimés en fractions de gros ou en creuzers. Circulent aussi des gros réels, pièces de Savoie, Genève ou France.

On constate que le rapport livre forte / livre faible est de 1 à 2^{1/2}. Ce rapport est constant dans toutes les sources utilisées. De 1587 à 1592²⁴, on a tenté un essai de réévaluation de la livre faible, en la mettant à 5 batz. Devant l'opposition populaire²⁵,

²² Le Blanc, *Traité Historique des Monnaies de France* p. 336, Dieudonné RSN XXII 1920, tableau III p. 4 ss. – J. Lafaurie, *Monnaies des Rois de France*, t. II p. 97.

²³ AEN C. 21. 16.

²⁴ AEN G. 20. 27; G. 20. 28; G. 20. 30; C. 21. 14, 18 septembre 1592, C. 21. 16 «l'écu a 7 livres 6 gros réduit en batz = 30».

²⁵ AEN 1590 H. 20. 2. «Les gens de Boudry et Cortailod ne veulent pas accepter la nouvelle monnaie disant que ce serait augmenter le rentier de la Seigneurie au préjudice des débiteurs.»

on dut y renoncer. Il semble que l'on compte pendant cette période, suivant les actes, aussi bien 4 que 5 batz pour une livre faible. Le batz et sa division, le creuzer sont les monnaies les plus utilisées. En comparant les ordonnances avec celles de Berne on constate que le batz de Neuchâtel, au début du XVII^e, est égal au batz de Berne. Plus tard, les nombreux décrets, de part et d'autre, modifieront ce rapport. Etablir dans quelle proportion serait l'objet d'une autre étude.

Si la livre faible est toujours divisée en 12 gros, la livre forte en 20 sols, si le rapport livre forte / livre faible ne varie pas, il n'en est pas moins évident que la livre subit une continuelle dévaluation²⁶. L'abaissement du titre des petites monnaies pourrait bien être en rapport direct avec cette dévaluation.

On assiste à une lente mais constante montée du prix des espèces d'or et d'argent, sauf en 1622, année de crise monétaire particulièrement grave, où l'on constate une brusque montée (l'écu sol est à 11 L. 3 gros en 1621; en mars 1622, il monte à 18 L. 9 gros et retombe à 10 L. en octobre).

Les monnaies de cette époque représentent une valeur réelle assimilée à une marchandise: le prix du sel subira les mêmes variations durant cette année 1622 sur le marché de Zurich.

2. Présence des monnaies étrangères diverses (par année, sans considération du volume, mais en notant le terme exact utilisé pour les désigner)

Jusqu'en 1657, *l'écu d'or au soleil* entre dans les caisses du receveur. Dès lors, *le Louis d'or* le remplace. Ces deux espèces françaises sont notées très régulièrement.

Le doublon d'Espagne qui apparaît en 1610 est aussi très régulièrement noté. Dès 1645, il est appelé «pistole»²⁷, comme tous les autres doublons.

Le doublon d'Italie est séparé, lui, sans doute possible, du doublon d'Espagne. Il apparaît en 1613 sous la dénomination de *doublon*, puis *doublon de Milan* de 1632 à 1634. Des *doublons d'Italie* sont notés en 1635-1656 et des *pistolet d'Italie* de 1661 à 1662.

Le doublon de Gênes est distingué du doublon d'Italie en 1635-1656 et 1661-1662.

D'où vient le *pistolet d'or* noté de 1598 à 1621? L'année 1604, on note un pistolet d'Espagne; il n'y a pas cette année-là de pistolet or. Pouvons-nous en déduire qu'il s'agit d'or espagnol? C'est difficile à dire car de 1622 à 1630 nous avons des *pistolet d'Italie*. La question reste ouverte.

²⁶ Voir N. de Wailly, Mémoire sur les variations de la livre tournois. — Marc Bloch, Mutations monétaires dans l'ancienne France; Annales VIII 1953 no. 2.

²⁷ En 1652 le receveur précise: «Payé 15 pistoles d'Espagne soit doublons: 15.»

Le ducat est dit *de Hongrie* de 1598 à 1635 puis *ducat d'or*. Il est noté avec le *sequin*, de même valeur, en 1635–1640. Le sequin est noté seul de 1608 à 1622.

Le ducat à la Croix²⁸, le florin²⁹, apparaissent en quantité infime. Sont notés: un noble à la rose et un angelot en 1616, un jacobus en 1631, 2 ou 3 philippes de Flandres entre 1616 et 1620.

Les pièces d'argent sont plus nombreuses que les pièces d'or puisque à côté des grosses monnaies du type thaler (ducaton, philippsthaler, etc.) circulent un grand nombre d'espèces divisionnaires (quart d'écu, testons, etc. Voir tableau 2 b).

Parmi les grosses monnaies d'argent, le *ducaton de Milan* est noté de 1597 à 1655. Le comptable en distingue entre 1613 et 1620, 1628 et 1635, 1639 et 1643 le *ducaton de Gênes*, qui vaut à peu près 1 livre faible de plus que le ducaton de Milan³⁰.

Reichsthaler (1610–1646), *guldensthaler* (1605, 1638, 1640), *philippsthaler* (1598–1646), *thalers de Mantoue, Savoie et Spinola* disparaissent peu à peu dès 1652 devant le louis d'argent de France que le comptable appelle *écu blanc*.

Tableau 2. Présence des monnaies étrangères diverses

a) Or	1598/1600	10	20	30	40	50	60	70	80	90
Ecu or sol										
Pistole Espagne et Louis d'or										
Doublon d'Espagne										
Pistolet d'Espagne	—	—	—							
Doublon Italie		—	—	—						
Doublon Gênes										
Doublon Fribourg				—						
Doublon Uri				—						
Pistolet Italie										
Pistolet or	—	—	—							
Ducat de Hongrie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ducat à la Croix	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sequin		—	—	—	—	—	—	—	—	—
Florin		—	—	—	—	—	—	—	—	—
Noble à la rose		—	—	—	—	—	—	—	—	—
Jacobus		—	—	—	—	—	—	—	—	—
Angelot		—	—	—	—	—	—	—	—	—
Philippus or		—	—	—	—	—	—	—	—	—

²⁸ Entre 0,1 et 0,4 % le plus souvent, avec un maximum de 3,3 % en 1605.

²⁹ Du Rhin, pas plus de 10 pièces par année, sauf en 1623 206 pièces, 1624 46 pièces, 1625 42 pièces.

³⁰ Le ducaton vaut à Milan en 1618, 160 sols (monnaie impériale) (voir Carlo Cipolla, «Mouvements monétaires dans l'Etat de Milan 1580–1700». Ecole pratique des Hautes Etudes VI^e section; Edition Touzot, Paris). Le ducaton dont le cours est donnée au tableau 1 b est celui de Milan.

b) Argent

	1590	1600	1610	1620	1630	1640	1650	1660	1670	1680
Ducaton de Milan										
Ecu (ou ducaton) de Gênes										
Philippsthaler										
Reichsthaler										
Patagon										
Réal										
Guldenthaler										
Thaler de Mantoue										
Thaler de Spinola										
Thaler de Savoie										
Ecu blanc, ou écu argent de France ou louis blanc										
Teston Vieux Suisse										
Teston Neuf Suisse										
Teston de 20 gros										
Teston de 12 gros										
Teston de Soleure										
Teston de Roy										
Teston de Lorraine										
Teston de Besançon										
Teston de Savoie										
Justine										
Quart d'Ecu										
Franc										

Le patagon que l'on trouve dans les comptes de 1621 à 1634, reparait en 1639 (compté avec le réal) pour la dernière fois. *Le réal d'Espagne* est noté en 1608–1613, 1629, 1639 et 1652–1654.

Parmi les monnaies d'argent divisionnaires, les plus fréquentes sont les monnaies françaises: *le quart d'écu*³¹ est régulièrement noté jusqu'en 1662. Le franc, de 1605 à 1619, puis sporadiquement jusqu'en 1652. *Le teston de Roy* régulier jusqu'en 1620, puis de 1634 à 1645, est sporadique entre temps.

³¹ Kreuzdicken (teston à la croix) dans les cantons.

Les testons des cantons suisses³² sous le terme général de *testons suisses, vieux ou neufs*, sont présents durant toute la période. De 1624 à 1628 sont notés un *teston de 12 gros* et un *teston de 20 gros*³³, sans que l'on puisse en préciser la provenance. Il peut s'agir aussi bien de testons des cantons que de Besançon ou même Neuchâtel. Les *restons de Lorraine*³⁴, notés dès le début du siècle (1602) qui disparaissent en 1628, sont remplacés par les *testons de Besançon* (1632–1645).

Le teston de Savoie est rare. On ne le trouve qu'en 1611. Les espèces savoyardes sont mieux représentées par la petite monnaie (gros et cart). Il est probable que la *Justine* (Venise) notée entre 1634 et 1637 ne soit qu'un quart de Justine, vu sa place en fin de la liste des espèces, après les testons.

3. Importance relative des monnaies étrangères en moyenne quinquennale par rapport à l'ensemble des pièces d'or ou d'argent encaissées

C'est l'écu sol qui occupe le 98 % de la circulation de 1597 à 1600. Dès 1600 il est supplanté par le ducat de Hongrie et le sequin qui atteignent 72 % en 1606–1610, puis c'est le tour du doublon d'Espagne (33 % en 1611–1615, 65 % en 1616–1620). En 1626–1630, ducat et sequin remontent à 68 %, mais dès 1631 il y a de nouveau nette prééminence du doublon d'Espagne (78 %).

Les comptables de l'époque sont moins systématiques que ceux d'aujourd'hui; ainsi, le receveur qui ne pouvait imaginer quel usage on ferait 300 ans plus tard de ses comptes, s'est facilité la tâche en notant dès 1657 le louis d'or et la pistole d'Espagne ensemble³⁵. On ne peut dès lors établir la proportion entre l'or français et l'espagnol. Les termes utilisés sont:

de 1657 à 1664	pistoles d'Espagne et louis d'or
de 1665 à 1666	pistoles
en 1667	pistoles et louis d'or
dès 1668	pistoles de France et d'Espagne (cf. tableau 3 a).

L'argent français ne dépasse pas, au début de la période étudiée, le 40 % des sommes en livres entrées dans les caisses du receveur. Il en est au 50 % entre 1630 et 1650 et monte en flèche avec l'apparition de l'écu blanc en 1652, jusqu'à près de 90 % dès 1655. L'écu blanc supplante peu à peu le quart d'écu (à 50 % en 1641–1645).

D'où viennent les autres espèces?

Le ducaton de Milan occupe le 70 % des rentrées d'argent jusqu'en 1605, pour tomber à 43 %, puis à 10 % dès 1611.

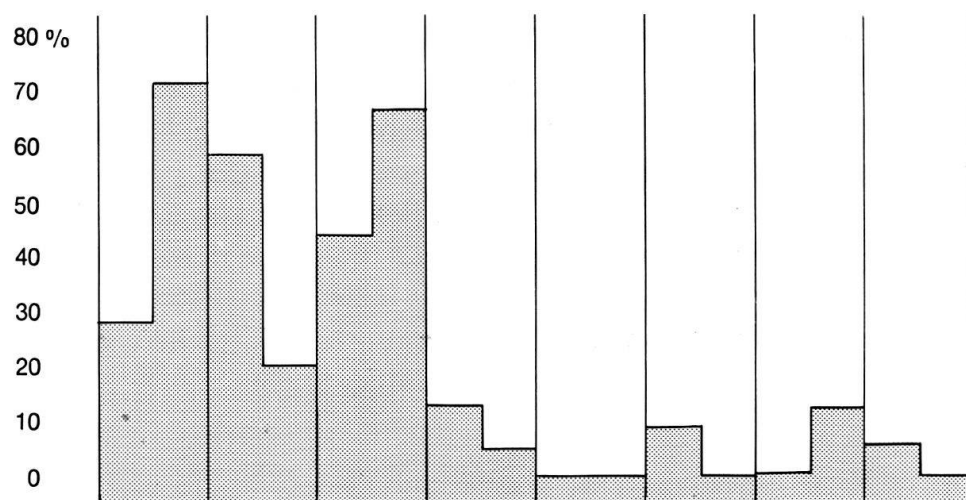
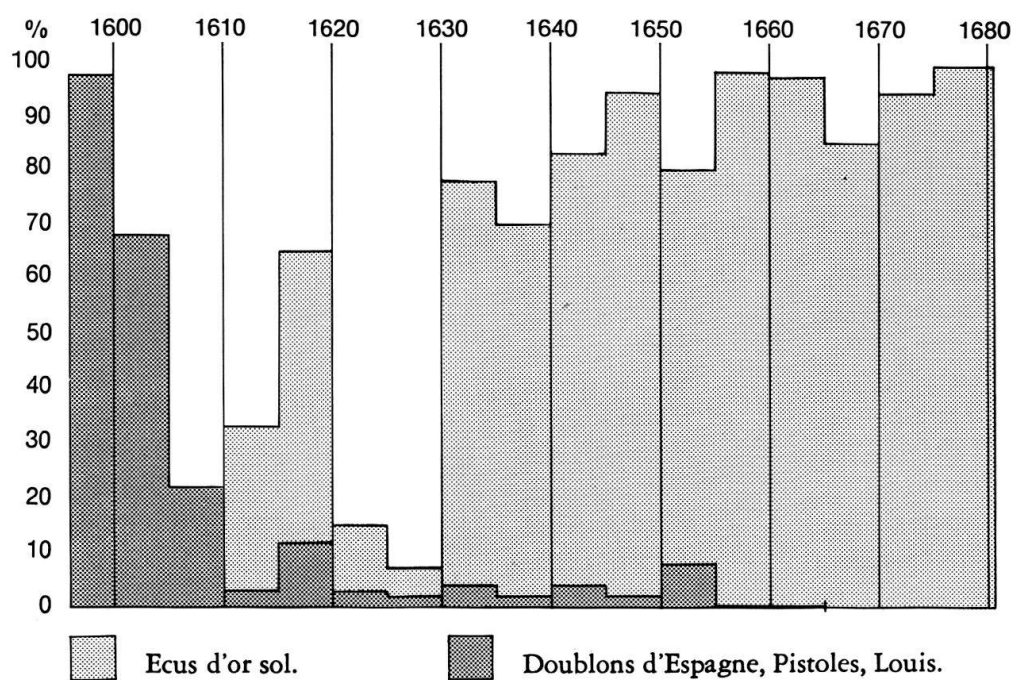
³² Le teston de *Soleure* est noté à part en 1597/98 et 1611.

³³ Valeur idéale à un moment donné dont le cours s'écarte très vite.

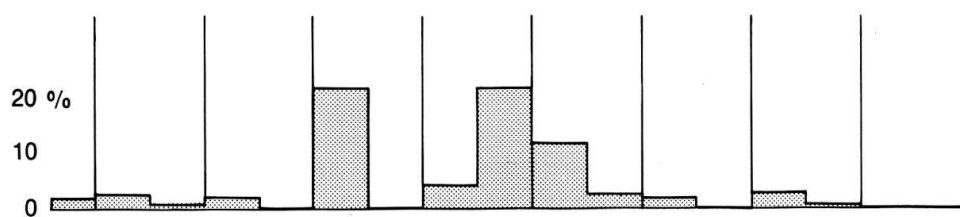
³⁴ Dit: «au long poil».

³⁵ L'usage est le même à Lucerne.

Tableau 3 a. Or



Ducats et sequins.



Pistoles et doublons italiens.

Les réaux et thalers sont en quantité négligeable.

Les testons des cantons suisses atteignent en 1616–1620 leur maximum (60 %). Le reichsthaler (50 % en 1621–1625) et le patagon (60 % en 1626–1630) les remplacent momentanément.

Le teston de Besançon représente le 25 % des encaisses d'argent entre 1631 et 1635 (cf. tableau 3 b).

Ainsi on passe d'une prédominance de l'or français et de l'argent milanais en début de siècle, après des péripéties diverses, à une prédominance française dans l'argent et très probablement aussi dans l'or.

Les petites monnaies

Il est évident que le billon frappé par l'atelier de Neuchâtel n'a pas couvert non plus tous les besoins de la circulation locale. Batz, creuzers des cantons et villes alliés, gros de Savoie, liard de France, Besançon, Montbéliard ³⁶ correspondant en valeur aux batz et creuzers étaient aussi acceptés directement en paiement.

Je n'ai pas eu la chance de retrouver, comme M. Körner pour Soleure ³⁷ des sources précises pour établir quelles petites monnaies étrangères étaient prépondérantes à Neuchâtel. Les évaluations ne concernent, en principe, que l'or et l'argent. Il est rare qu'une liste des cours de petites monnaies y soit jointe. Le seul acte un peu complet ³⁸ ne semble être qu'un avant-projet de l'évaluation des cantons publié à Fribourg en 1588 ³⁹: les dessins des monnaies sont assez sommaires et les deux dernières ne sont qu'ébauchées ⁴⁰. L'acte concerne les pièces de 3 et 4 gros de Savoie, cart de Savoie, Genève; blanc, liard, etc. de France. Besançon et Lorraine qui changent de cours alors que les batz des cantons «valent leur cours accoutumé qui est de 5 batz pour la livre».

D'autres actes confirment que les problèmes touchant la petite monnaie sont les mêmes à Neuchâtel que dans les cantons et villes alliés ⁴¹:

³⁶ Le Pays de Montbéliard a une histoire, une organisation politique et un système monétaire proches de ceux de Neuchâtel. Voir à ce sujet Jean-Marc Debar, Subsistance et prix des grains à Montbéliard de 1571 à 1793. *Sté d'Emulation de Montbéliard, Bull. et Mémoires* Vol. LXXI fasc. no. 98 1974–1975.

³⁷ Martin Körner, «Zum Geldumlauf in der Schweiz 1600–1629» in *Gazette Numismatique Suisse*. Vol. 27/1977, cahier 106, p. 36.

³⁸ F. 20. 06 «livre à 5 batz».

³⁹ Original conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, publié dans la RSN, t. 21, 1917, p. 253.

⁴⁰ Le cours de certaines monnaies diffère de celui de l'évaluation de 1588. Toutefois le caractère de projet de l'acte empêche d'en tirer des conclusions sûres.

⁴¹ Voir Colin Martin. *Essai sur la politique monétaire de Berne 1400–1798*. Lausanne 1978. Bibliothèque historique vaudoise no. 60.

Tableau 3 b. Argent

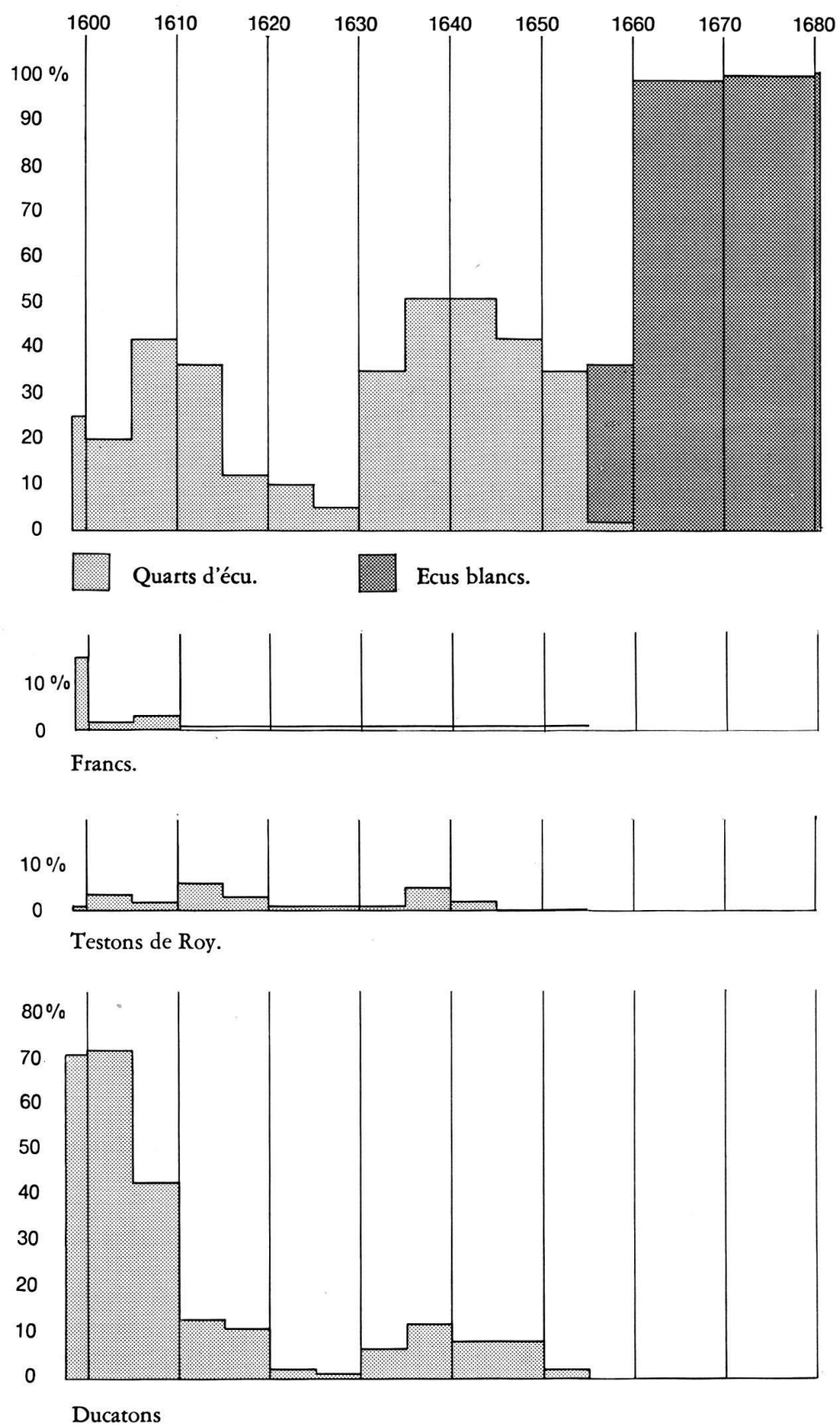
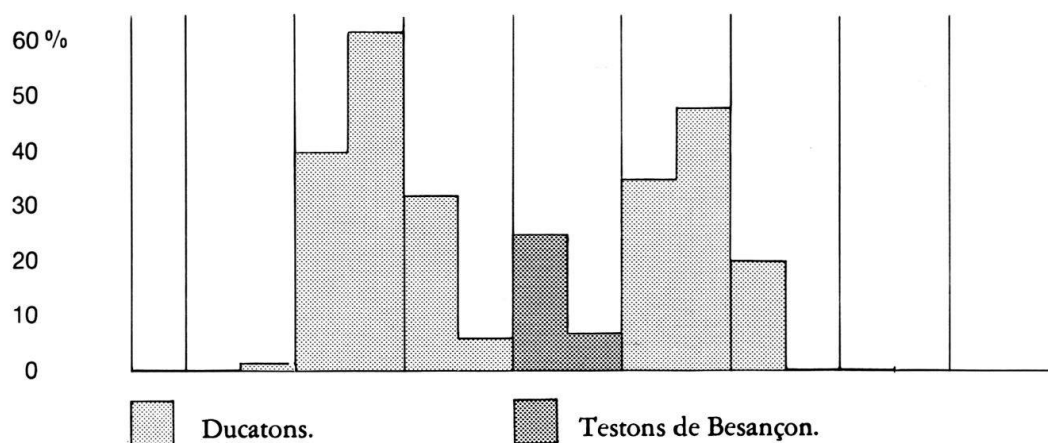
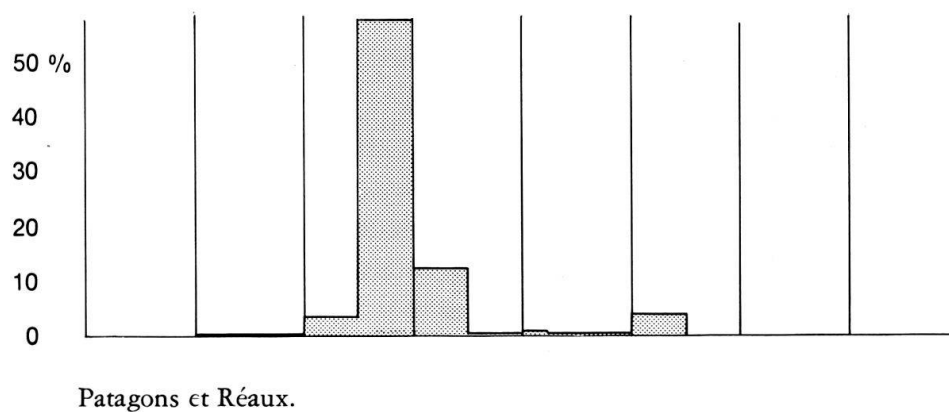
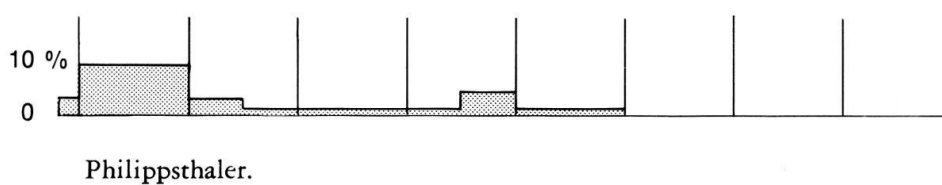
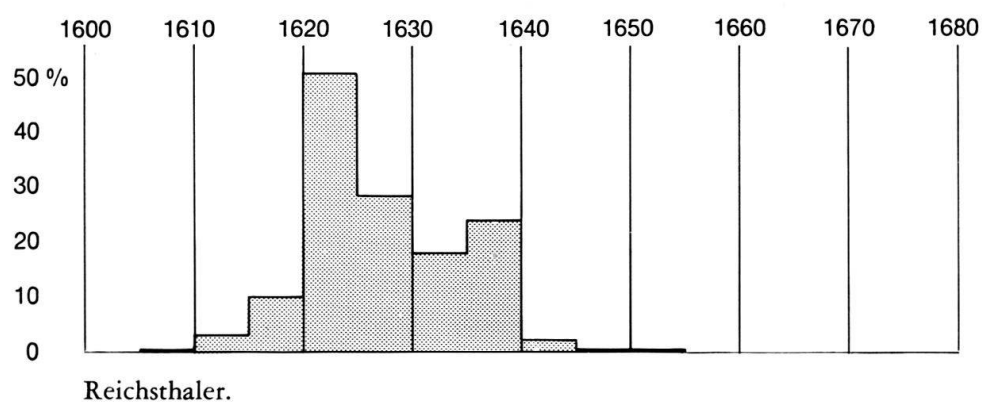


Tableau 3 b. Argent (suite)



De faux creuzers du Valais sont signalés en 1591⁴². Les vrais, décriés à Berne ont cours à Neuchâtel à « 5 comme 4 » en 1593⁴³.

En 1598 le sol de Roy est à 5 carts⁴⁴ (et l'on donne 5 liards pour 4)⁴⁵. En 1608 le « Carolus de Bourgogne »⁴⁶ est à 4 « bon cart » et la pièce d'argent de 12 sols de Genève à 10 gros (de compte)⁴⁷.

L'an de crise 1622⁴⁸, où l'on voit les grosses espèces presque doubler de prix, Berne et Fribourg « à la suite de l'altération des monnoyes rièr le climat des Lignes et Etats circonvoisins d'Allemagne » décrivent « batz, cruches, fierer, schilling, gros, rapen des Cantons ... »

En 1631 le carolus est mis au prix d'un lucerner⁴⁹ ou ancien gros de Savoie (qui est à raison de 4 carts). Le carolus n'a pas varié depuis 1608 mais son cours de marché ne devait pas être celui des ordonnances puisqu'on les réitère si fréquemment. En 1633 la monnaie de « Bourgogne » est décriée « depuis le teston jusqu'en bas »; on donnera au billon 1 creuzer pour le carolus⁵⁰. En 1650 les pièces de Genève ayant valu jusqu'ici 3 creuzers sont fixées à 2 gros faibles ($\frac{2}{3}$ au lieu de $\frac{3}{4}$ de batz)⁵¹.

Dans les « délivrances » de la recette générale, le receveur fait le compte en 1652 de ce que lui a coûté le décri des batz de Berne. Ce compte est établi en francs ou livres fortes. Le receveur a encaissé pour 21.120 francs de batz de Berne décriés de moitié et 35.669 francs de batz des cantons, diminués d'un quart. Il perd 19.478 francs (48.695 livres faibles) et demande qu'on lui déduise cette somme.

Les batz de Suisse, ceux de Berne en particulier, représentent certainement la majorité de la petite monnaie étrangère en circulation. La perte du receveur (dont l'encaisse totale en monnaie est de 99.453 livres faibles cette année-là) et les nombreux actes suscités par le décri⁵² en sont la preuve.

Suivant la loi de Gresham, on voit que ces mauvais batz ont reflué sur Neuchâtel puisqu'on lit dans le Manuel du Conseil d'Etat « étant donné l'affluence de ceux-ci (les batz de Berne) venant de Bourgogne »⁵³, c'est-à-dire de Franche-Comté.

⁴² AEN E. 20. 8.

⁴³ AEN H. 20. 12.

⁴⁴ Ou liars.

⁴⁵ AEN Y. 19. 12.

⁴⁶ Franche-Comté.

⁴⁷ AEN M. C. vol. 5 f. 423.

⁴⁸ Les séquelles de cette crise sont encore sensibles en 1631, date où l'on rend les comptes de feu le receveur Mouchet dont les héritiers (8 petits orphelins!) demandent qu'on tienne compte de la perte que fit le receveur en 1622 sur le foulage de la menue monnaie qu'il a reçue des receveurs particuliers « sans aucun égard que le batz fut remis au demy batz à proportion des grosses espèces ».

⁴⁹ Il s'agit des « sols appelés lucerners » v. E. Demole, Histoire monétaire de Genève p. 161. On trouve aussi: « deux lucerners », pour les plapparts, pièces de 2 gros de Bâle (AEN M. 1660 p. 121).

⁵⁰ AEN M. C. vol. 12 f. 3. 73.

⁵¹ AEN M. C. vol. 14 f. 198.

⁵² AEN: S. 19. 22; C. 21. 17; R. 19. 27; P. 19. 12; etc. ...

⁵³ AEN M. C. 15 f. 74-75.

Ces ordonnances donnent un reflet suffisamment éloquent de l'instabilité du billon. Tout ce que le «pauvre peuple» si souvent cité dans leurs préambules peut espérer, c'est avoir la possibilité de convertir au plus vite batz et creuzers en grosses monnaies d'or et d'argent ce qui, automatiquement, haussera le cours de ces dernières!

4. Comparaison de l'encaisse d'or, d'argent et de billon (‰ des sommes en livres faibles par rapport aux recettes totales par année)

A titre indicatif le volume de l'encaisse porte sur environ 14 millions de livres faibles dont 5 millions d'or, 5 millions et demi d'argent et 3 millions et demi de billon⁵⁴. L'or occupe le 57 ‰ de l'encaisse en 1599. Il descend à 26 ‰ en 1627. L'argent arrive à 86 ‰ en 1610 et reste en tête jusqu'en 1618.

Les années de crise⁵⁵ 1618 à 1630 montrent, comme de juste, une avance du billon jusqu'à 88 ‰ en 1622. Dès 1638 l'or reprend la tête. Il arrive à 87 ‰ en 1655. Ce sera son maximum, on le verra dès lors descendre (10 ‰ en 1681), tandis que se poursuit la montée de l'argent (jusqu'à 86 ‰ en 1680; cf. tableau 4).

5. Volume de l'encaisse en livres faibles par année

Les comptes de cette époque ne sont pas, comme les nôtres, bouclés de façon stricte par année. Certaines années on voit apparaître des rentrées beaucoup plus importantes. Il ne faut rien en déduire pour l'économie du pays: il arrive que le receveur rende des comptes arrières, que les demandes du Prince soit plus ou moins pressantes.

On pouvait par contre se demander si les variations des encaisses annuelles influençaient les variations dans les proportions d'or, d'argent et de billon. A comparer le tableau 5 au tableau 4, il ne semble pas que ce soit le cas.

⁵⁴ Le tableau 5 donne la courbe, par milliers de livres, des rentrées de chaque année.

⁵⁵ Voir Alain Dubois, «Une crise monétaire au XVII^e siècle. La Suisse pendant les années 1620-1623.» Etude de lettres, série III, tome 6, Lausanne oct./déc. 1973. – Cette crise, due à la guerre de Trente Ans est générale. C'est en Allemagne le Kipper und Wipper-Zeit.

Tableau 4. Comparaison de l'encaisse d'or, d'argent, de billon
(% des sommes en livres faibles par rapport aux recettes totales annuelles)

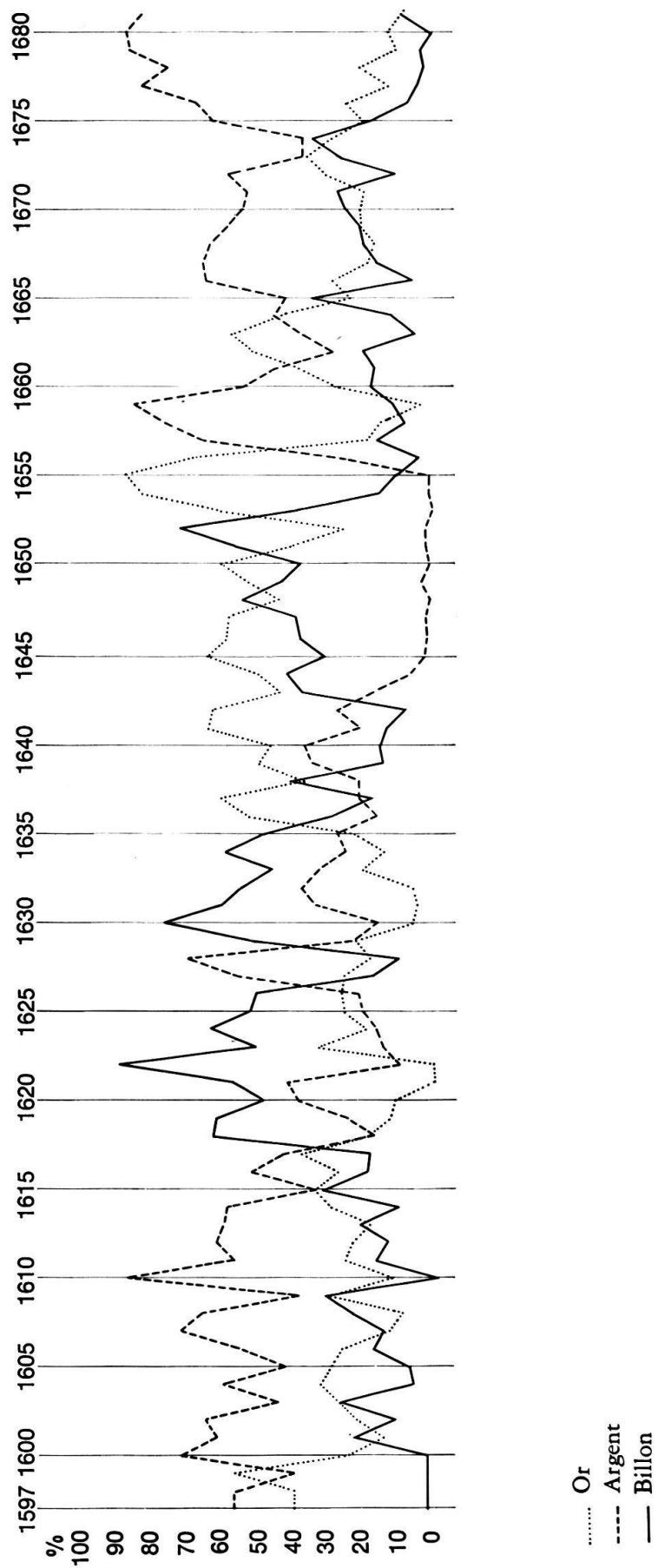
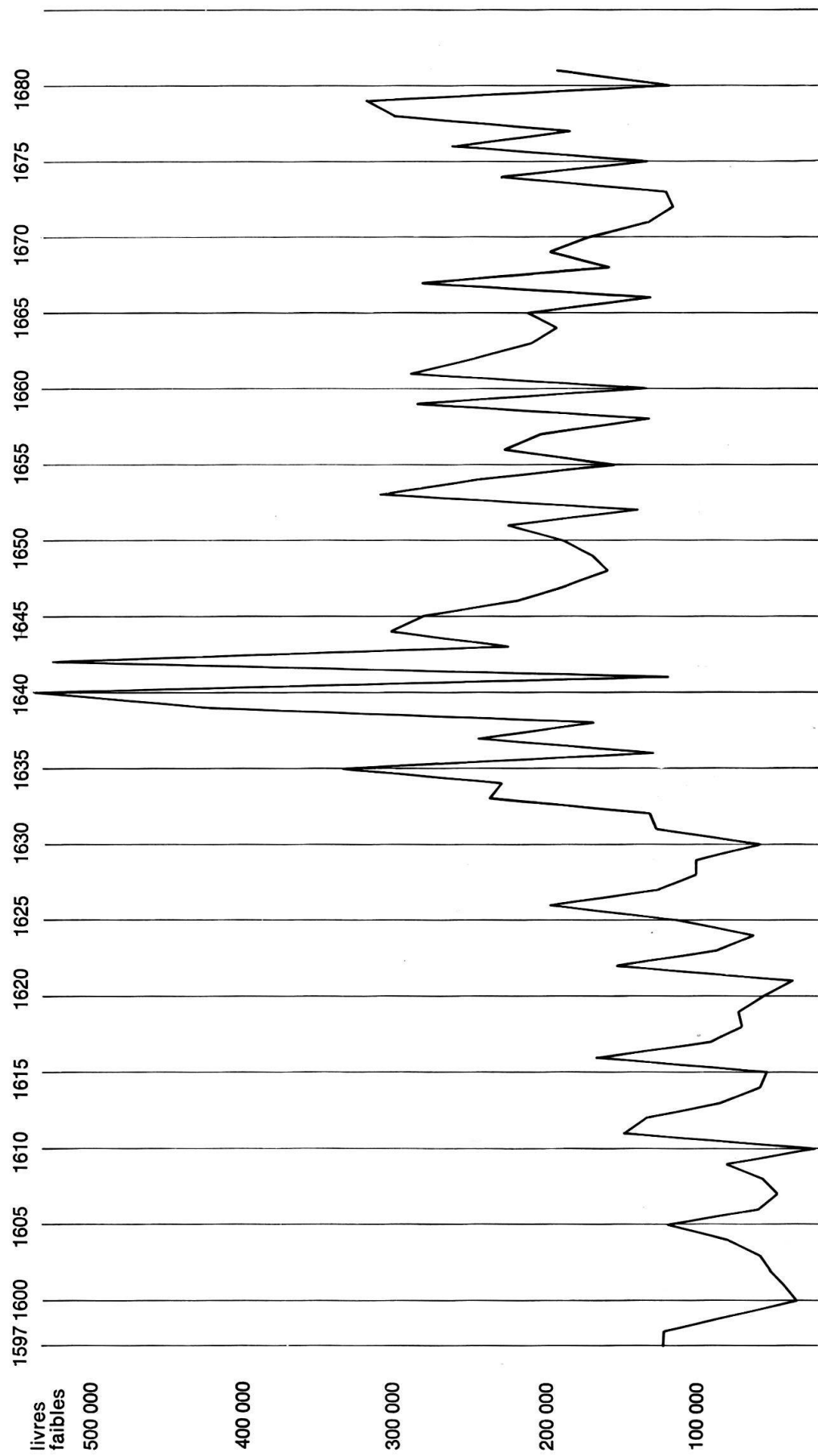


Tableau 5. Volume de l'encaisse par année



III. Conclusions

Le dépouillement des comptes des receveurs généraux permet de se faire une idée de la circulation monétaire à Neuchâtel entre 1590 et 1680. Il convient cependant de ne pas oublier qu'il s'agit seulement d'une partie des recettes fiscales d'une petite principauté suisse de 800 km². Sa politique monétaire est étroitement liée à celle de ses voisins, les cantons suisses. Sa politique extérieure à celles de Berne et du roi de France. Il ne faut pas oublier que son prince a de hautes charges à la Cour de France ⁵⁶.

On ne tentera dès lors qu'avec prudence une comparaison avec les thèses de F. Spooner ⁵⁷. Celles-ci ne se vérifient guère à Neuchâtel. En admettant un certain retard dans les phénomènes (peut-être dû au fait que l'ouvrage de Spooner est basé sur des documents concernant les frappes monétaires et cet article sur des monnaies en circulation) on pourrait faire coïncider la période d'abondance de l'argent (1577–1588) et la dernière pointe de ce métal à Neuchâtel en 1610. De même son retour vers 1650 serait mis en parallèle avec la nette prééminence de ce métal constatée dès lors à Neuchâtel. L'importance subite du billon vers 1618 indiquerait, il semble, elle aussi, plus une disparition des grosses monnaies due à la crise, que l'arrivée du cuivre qui ne se remarquera qu'au XVIII^e à Neuchâtel.

Une étude de la circulation monétaire à Neuchâtel n'a d'intérêt que comparée à celle de l'ensemble de la Suisse. Cet article aura atteint son but s'il peut donner aux historiens de l'économie de cette période la possibilité d'inclure la Principauté de Neuchâtel dans leurs travaux ⁵⁸.

⁵⁶ Henri II de Longueville est gouverneur de Normandie.

⁵⁷ Frank C. Spooner: *L'économie mondiale et les frappes monétaires en France 1493–1680*. Ecole pratique des hautes études, Paris 1956.

⁵⁸ On pense, en particulier, à ceux de M. Martin Körner, dont la thèse: «Solidarités financières suisses au XVI^e», soutenue à l'Université de Genève en 1976, consacre un important chapitre à l'histoire monétaire suisse de cette période.

Sources

Archives de l'Etat de Neuchâtel, abrégé en AEN

- «Anciennes archives» d'après le répertoire Chambrier: t. 2 p. 4)) «monnaies»
- Série monnaies, ancienne cote Q, pièces éparses
- Mandements, volumes 1 à 3, abrégé en M
- Manuel du Conseil d'Etat 1552 à 1660, abrégé en MCE
- Recettes diverses, abrégé en RG (Recette générale) volumes 129 à 135

Archives de la Ville de Neuchâtel

- Décision du Conseil de Ville (année concernée)
- Compte de la Chambre de Charité
- Compte de la bourserie

Abréviations

AEN = Archives Etat de Neuchâtel

DWM = Histoire Monétaire de Neuchâtel par William Wavre, Eugène Demole et Léon Montandon, Société d'Histoire, Neuchâtel 1939

AVN = Archives de la Ville de Neuchâtel

MCE = Manuel du Conseil d'Etat